

# Doubler, d'ici 2022, le nombre de jeunes les plus défavorisés accompagnés vers les métiers du sport et de l'animation

Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation. Afin de renforcer notre soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, 3 000 places supplémentaires seront financées d'ici 2022, permettant de doubler le nombre de bénéficiaires en trois ans. Ces emplois concernent le champ sportif et celui de la jeunesse.

## Problématique

Le monde sportif et de la jeunesse sont désormais reconnus comme des acteurs pertinents et efficaces de l'inclusion des jeunes. Le développement de cette performance sociale met sous tension le dispositif « Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement » (SESAME) qui est mobilisé dans le cadre de nombreuses actions interministérielles en faveur des jeunes (protection judiciaire de la jeunesse, écoles de la 2<sup>ème</sup> chance, missions locales, bénéficiaire de l'Aide sociale à l'enfance ou d'un Contrat jeune majeur ...). Le nombre de demandes est supérieur à ce que permet le dispositif actuel. Afin de répondre à la demande, et permettre au sport et au secteur de l'animation de contribuer pleinement à l'insertion des jeunes les plus défavorisés (55% des bénéficiaires résident en QPV), le nombre d'accompagnements financés doit être augmenté.

## Description technique de la mesure

Les ministères chargés des sports et de la jeunesse ont créé le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) pour permettre à des jeunes de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR, de décrocher un métier dans le champ du sport ou de l'animation.

L'accompagnement SESAME représente un montant moyen d'aide de 2 000 euros par jeune et par an. Ces crédits permettent de financer un parcours personnalisé pour chaque jeune lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle. Le taux de réussite au diplôme préparé est de 70%.

La mesure nouvelle permettra de financer, d'ici 2022, l'accompagnement de 3 000 jeunes supplémentaires (1 500 en 2021 et 1 500 en 2022) soit 6 000 jeunes sur la période.

## Exemples de projets

Le dispositif SESAME est déployé sur l'ensemble du territoire depuis 2015 et a bénéficié à 8 000 jeunes.

## Impacts

La mesure concourt à former les jeunes et favorise leur insertion professionnelle.

## Indicateurs

- Nombre de bénéficiaires d'ici 2022 (cible : 6 000), dont le nombre de jeunes issus des QPV et ZRR
- Taux de réussite au diplôme (cible : 70%), dont celui des jeunes issus des QPV et ZRR
- Part des CDI à l'issue de la formation (enquête)

## Territoires bénéficiant de la mesure

La mesure s'applique sur l'ensemble du territoire national.

**Coût et financement de cette mesure**

La mesure est financée par l'Etat (ministère chargé des sports) pour 12 M€ (6 M€ sur 2021 et 6 M€ sur 2022).

**Calendrier de mise en œuvre**

- 1 500 accompagnements SESAME nouveaux en 2021.
- 1 500 accompagnements SESAME nouveaux en 2022.

# Emplois pour les jeunes dans le sport

En lien avec le ministère des Sports, l'Agence nationale du Sport porte une politique spécifique tournée vers l'emploi sportif dans les associations avec le financement annuel de plus de 5 000 emplois favorisant la professionnalisation du mouvement sportif et l'encadrement de la pratique. Cette mesure consiste à augmenter de 2 500 emplois ce dispositif qui bénéficie d'un taux de pérennisation des emplois après la période d'aides financières publiques sur deux années de 79%.

## Problématique

En France, le sport est animé par plus de 300 000 associations sportives qui s'appuient sur près de 2,5 millions de bénévoles du sport et moins de 100 000 salariés. La volonté politique nationale est de rendre notre nation plus sportive à l'orée des jeux olympiques et paralympiques de 2024. Pour cela, la professionnalisation du monde sportif est une composante indispensable afin de structurer l'organisation des clubs, l'offre sportive dans les territoires et ainsi se rapprocher des aspirations de sport des françaises et des français. Mais le modèle économique des associations reste fragile et nécessite une impulsion pour favoriser le recours à l'emploi par les dirigeants bénévoles dans les associations. C'est pourquoi, le dispositif d'aide à l'emploi associatif vient favoriser l'embauche des premiers employés ou développer encore davantage l'activité de l'association avec un nouvel employé en capacité de porter de nouveaux projets et de renforcer encore le modèle économique de la structure.

## Description technique de la mesure

Cette mesure consiste à porter une aide à l'emploi permettant de financer 2 500 nouveaux emplois d'ici 2022 afin d'atteindre le chiffre de 7 500 emplois soutenus.

L'aide est de 10 000 € par emploi en provenance du plan de relance.

Les 2 500 nouveaux emplois soutenus seront prioritairement fléchés vers les jeunes de moins de 25 ans.

## Exemple de projets

Un club d'athlétisme de 150 licenciés, dont l'activité est tournée principalement vers la découverte pour les plus jeunes, l'entraînement et la compétition souhaite diversifier son activité en proposant des activités de « running » et de « sport-santé » pour les séniors.

Cette diversification de l'activité nécessite de construire une offre, de la promouvoir, de l'encadrer et de pouvoir développer ce nouveau service pour les adhérents du club. Elle permet également de passer de 150 à 300 licenciés et ainsi générer les nouvelles ressources (150 nouvelles adhésions) permettant de développer l'activité mais aussi de créer les conditions pour pérenniser l'emploi de « chargé de projet / développeur ».

Cela permet d'apporter une nouvelle offre sportive sur le territoire concerné, de créer un emploi qui va pouvoir porter de nouveaux projets à l'avenir et donc de professionnaliser cette structure, d'attirer de nouveaux publics.

## Impacts

Développement de l'emploi pour les jeunes et plus spécifiquement dans le sport

Développement de la pratique sportive en France (licenciés et non-licenciés)

Evolution et innovation dans l'offre de pratiques sportives

Montée en compétences de l'encadrement et professionnalisation du sport français

## Indicateurs

- Nombre d'emplois pour les jeunes (cible : 2 500 en 2021)
- Taux de pérennisation des emplois aidés
- Augmentation du nombre de pratiquants

**Territoires bénéficiant de la mesure**

L'ensemble du territoire français.

**Coût et financement de cette mesure**

2020 : 10 M€ (recrutement de 1 000 emplois et engagement des crédits pour l'année 2020 : 1 000 \* 10 k€)

2021 : 15 M€ (recrutement de 1 500 emplois supplémentaires : 1 500 \* 10 k€)

Total : 25 M€.

**Calendrier de mise en œuvre**

Information aux délégués territoriaux en septembre 2020, ventilation des crédits aux bénéficiaires à partir des dossiers retenus et après le vote du Budget rectificatif de l'Agence au conseil d'administration du 22 octobre 2020.

Poursuite du dispositif dans le cadre de la campagne emplois 2021 après le vote du BI 2021 par le conseil d'administration de l'Agence à compter du mois de Février 2021.